États financiers du

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Et rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 mars 2023

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Bureau canadien de l'éducation internationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau canadien de l'éducation internationale (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultat de son exploitation , l'évolution de l'actif net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles- ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 13 juin 2023

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	705 177 $	152 694 $
Placements à court terme (note 3)	964 550	434 318
Encaisse affectée à des projets (note 2)	23 043 313	25 697 566
Débiteurs et apports à recevoir	495 701	694 654
Charges payées d'avance	272 333	179 833
	25 481 074	27 159 065
Placements (note 3)	3 276 559	3 837 001
Immobilisations corporelles (note 4)	309 203	363 892
	29 066 836 $	31 359 958 $
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	2 056 495 $	2 017 867 $
Apports reportés	752 458	315 117
Apports reportés liés à l'encaisse affectée à des projets (note 2)	23 043 313	25 697 566
	25 852 266	28 030 550
Avantages incitatifs relatifs à un bail (note 7)	162 582	189 679
Actif net (note 8)		
Non grevé d'affectations	1 742 785	1 775 837
Investi en immobilisations corporelles	309 203	363 892
Grevé d'affectations internes	1 000 000	1 000 000
	3 051 988	3 139 729
Éventualités et garanties (note 10)		
Engagements (note 11)		
	29 066 836 $	31 359 958 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur _____, administrateur

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Montant brut des apports pour les projets	29 101 292 $	33 643 633 $
Moins : charges directes des projets	25 881 531	30 369 711
Montant net des apports pour les projets	3 219 761	3 273 922
Droits d'inscription au congrès	1 454 213	379 650
Cotisations des membres	920 937	625 719
Intérêts et placements	(34 062)	211 019
Divers	347 592	434 110
	5 908 441	4 924 420
Charges		
Salaires et charges sociales	3 370 633	3 104 733
Honoraires professionnels		
Contrats	721 166	899 236
Avocats et vérificateurs	58 648	57 715
Installations pour le congrès et les ateliers	688 615	15 363
Loyer	176 694	258 402
Location et entretien du matériel	343 062	192 407
Déplacements (note 9)	229 397	27 758
Fournitures et charges diverses	139 071	97 926
Amortissement des immobilisations corporelles	54 689	67 428
Livres, abonnements et cotisations	37 451	12 972
Téléphone	49 349	115 837
Assurances	56 788	48 008
Promotion	1 410	20 823
Traduction	56 116	71 969
Impression et photocopies	15 372	3 005
Subventions, droits et prix - projets	4 917	58 720
Affranchissement et messagerie	1 757	6 758
	6 005 135	5 059 060
Insuffisance des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	(96 694)	(134 640)
Variation de gains (pertes) net(te)s non réalisé(e) sur les placements	8 953	(134 229)
Insuffisance des produits sur les charges	(87 741)$	(268 869)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations corporelles	Grevé d'affectations internes	Total 2023	Total 2022
Actif net au début de l'exercice	1 775 837 $	363 892 $	1 000 000 $	3 139 729 $	3 408 598 $
Insuffisance des produits sur les charges	(87 741)	–	–	(87 741)	(268 869)
Amortissement des immobilisations corporelles	54 689	(54 689)	–	–	–
Actif net à la fin de l'exercice	1 742 785 $	309 203 $	1 000 000 $	3 051 988 $	3 139 729 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(87 741)$	(268 869)$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	54 689	67 428
Pertes (gains) net(te)s non réalisé(e) sur les placements	(8 953)	134 229
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement		
Encaisse affectée à des projets	2 654 253	(8 564 990)
Débiteurs et apports à recevoir	198 953	(13 075)
Charges payées d'avance	(92 500)	(117 849)
Créditeurs et des charges à payer	38 628	(4 304)
Apports reportés	437 341	268 289
Apports reportés liés à l'encaisse affectée à des projets	(2 654 253)	8 564 990
	540 417	65 849
Financement		
Amortissement d'incitatif à la location	(27 097)	(27 098)
Activités d'investissement nette (acquisitions et cessions)	39 163	(86 383)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	552 483	(47 632)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	152 694	200 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	705 177 $	152 694 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Les activités du Bureau canadien de l'éducation internationale (le « Bureau ») comprennent la sensibilisation du public, des services de recherche et d'information, des programmes de formation, la gestion de bourses, le perfectionnement des professionnels de l'éducation internationale et un éventail d'autres services destinés aux membres et aux apprenants. Le Bureau participe à des projets coopératifs de mise en valeur du potentiel humain, de renforcement organisationnel et de perfectionnement des ressources humaines.

Le Bureau a notamment pour mission de favoriser la diffusion du savoir outre-frontières en assurant une aide technique et en fournissant des services d'information et de soutien.

Les membres du Bureau comprennent des collèges, des universités, des commissions scolaires, des organismes et des particuliers.

Le Bureau est constitué sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 19 novembre 2014, le Bureau a transité son statut conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le Bureau est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Constatation des produits

Le Bureau tire ses produits de diverses sources. Les produits sont constatés comme suit :

i) Le Bureau tire des produits de programmes et de contrats d'Affaires mondiales Canada, d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada et d'autres sources privées et étrangères. Les produits générés par des contrats pluriannuels sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux en fonction de la tranche des dépenses totales du contrat engagées à la date du bilan par rapport au budget total du projet. Les apports liés à des projets précis qui se prolongent après la fin de l'exercice sont reportés dans la mesure où les dépenses correspondantes n'ont pas été engagées. Une perte est constatée pour les projets lorsqu'il est prévu que le total des dépenses excédera le total des apports.

Les produits tirés des projets annuels sont constatés lorsque le projet est réalisé.

ii) Les droits d'inscription au congrès sont constatés dans la période où le congrès a lieu.

iii) Les cotisations des membres sont constatées au cours de l'année de cotisation.

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Bureau définit la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant des placements facilement monnayables, assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le Bureau a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement et sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, le Bureau détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme que le Bureau prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Bureau comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

	Durée de vie utile
Ordinateurs et matériel	3 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Durée de vie du bail

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Opérations de change

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats.

f) Charges

À l'état des résultats, le Bureau classe ses charges par objet, sauf pour les charges directes des projets et projets spéciaux.

Les charges opérationnelles sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées et les charges des projets sont constatées dans l'exercice lorsqu'elles sont décaissées et inscrites sous les activités ou les projets auxquels elles sont directement reliées. Le Bureau ne ventile pas les charges entre les activités et les projets après leur constatation initiale.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et, si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont constatés aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

h) Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail affèrent aux améliorations locatives pour lesquelles une allocation fut reçue par Bureau pour ses locaux loues. Les avantages sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

2. Encaisse affectée à des projets

L'encaisse affectée à des projets consiste en des fonds reçus à l'avance de la part d'organismes de financement, fonds qui, selon les modalités de l'accord, doivent être conservés dans des comptes bancaires distincts et ne doivent être utilisés que pour payer les coûts d'un projet précis.

3. Placements

	2023		2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 407 $	38 407 $	14 373 $	14 373 $
Fonds mutuels	584 652	549 691	–	–
Titres à revenu fixe	2 535 714	2 539 177	2 357 236	2 345 169
Actions	1 082 336	1 043 930	1 899 710	1 489 301
	4 241 109	4 171 205	4 271 319	3 848 843
Moins :				
Placements à court terme	964 550	953 249	434 318	434 318
	3 276 559 $	3 217 956 $	3 837 001 $	3 414 525 $

Les titres à revenu fixe détenus par le Bureau consistent en des obligations d'État et des obligations de sociétés de haute qualité.

Ces titres sont assortis de taux d'intérêt effectifs variant de 0,25 % à 4,83 % et leurs échéances varient d'août 2023 à septembre 2027.

4. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et matériel	1 102 473 $	1 102 473 $	– $	– $
Mobilier et agencements	215 359	100 396	114 963	137 279
Améliorations locatives	323 732	129 492	194 240	226 613
	1 641 564 $	1 332 361 $	309 203 $	363 892 $

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2022 se sont élevés respectivement à 1 641 564 $ et 1 277 672 $.

5. Dette bancaire

Le Bureau a accès à une marge de crédit de 400 000 $. Cette marge est payable sur demande et accumule le taux d'intérêts prime de la banque, calcule et payable mensuellement. En date du 31 mars 2023, le Bureau avait des retraits sur sa ligne de crédit de néant $ (néant $ en 2022).

6. Créditeurs et charges à payer

Sont incluses dans les créditeurs et charges à payer les sommes à remettre à l'État de néant $ (néant $ en 2022), ce qui inclut la taxe de vente harmonisée et les diverses cotisations sociales.

7. Avantages incitatifs relatifs à un bail:

Le Bureau a signé une entente de bail à long terme et a négocié des avantages incitatifs relatifs au bail pour ses locaux d'un montant de 270 972 $. Le montant sera amorti utilisant la méthode de ligne droite sur la durée du bail, débutant le 1re avril 2019.

8. Actif net

a) Objectif

Le Bureau gère son capital en établissant des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne et en y versant des fonds en vue de projets ou programmes prévus dans l'avenir. Ces affectations sont présentées à la note 8 b).

Le Bureau n'est pas assujetti à des exigences externes sur le plan du capital et sa stratégie globale en matière de capital demeure inchangée depuis l'exercice terminé le 31 mars 2022.

b) Actif net grevé d'affectations internes

De temps à autre, le conseil d'administration approuve l'affectation à des fins précises de fonds habituellement non affectés. Ces fonds sont constatés aux états financiers à titre d'actif grevé d'affectations internes.

9. Déplacements

	2023	2022
Personnel	120 001 $	13 406 $
Conseil d'administration et comités	109 396	14 352
	229 397 $	27 758 $

10. Éventualités et garanties

a) Produits provenant de projets

Les modalités des accords de contribution permettent à l'État ou aux organismes de financement d'effectuer des vérifications afin de déterminer si les dépenses des projets respectent les modalités de l'accord de financement. Les dépenses inadmissibles, s'il y a lieu, peuvent entraîner le remboursement par le Bureau d'une partie des fonds. La direction estime que le Bureau n'a pas fait de dépenses inadmissibles importantes et, par conséquent, elle n'a constaté aucun passif lié à un remboursement. Les rajustements aux états financiers découlant de ces vérifications seront présentés dans la période au cours de laquelle ils seront connus.

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Bureau a conclu des contrats de location de locaux et de matériel. Il est courant dans ce type d'opérations commerciales que le Bureau, à titre de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant découler de telles indemnisations ne peut raisonnablement être estimé. Le Bureau dispose d'une assurance de responsabilité civile visant les indemnisations éventuelles.

c) Lettres de garantie

Les organismes de financement peuvent exiger des lettres de crédit afin de garantir des avances contractuelles pour certains projets. En date du 31 mars 2023, le Bureau avait signé des lettres de crédit totalisant 962 000 $ (962 000 $ en 2022) afin de garantir ses obligations. De ce montant, la somme de 471 380 $ (471 380 $ en 2022) est garantie par un autre partenaire.

11. Engagements

Le Bureau s'est engagé à faire les paiements minimaux futurs suivants au titre de contrats de location de locaux et de matériel :

2024	177 157 $
2025	172 500
2026	138 566
2027	138 566
2028 et les années suivantes	397 212
	1 024 001 $

12. Instruments financiers

Le Bureau est exposé aux risques suivants relatifs à ses instruments financiers :

a) Risque de change

Le Bureau s'expose à des risques financiers en raison des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. Dans le cours normal de ses activités, le Bureau achète des biens et des services libellés en dollars américains. À l'heure actuelle, le Bureau possède 11 603 103 $ (12 330 102 $ en 2022) en devise étrangère. Le Bureau ne s'engage pas dans des contrats de taux de change futures afin d'adresser ce risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. Le Bureau s'expose à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. En 2023, le Bureau n'a pas jugé nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les trésoreries futurs fluctuent en raison des changements du marché. Le Bureau est exposé à un risque plus élevé en 2022 en raison des fluctuations de taux d'intérêt sur ses placements (note 3).

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours, autre que celle reliée au taux d'intérêt et du change, si la fluctuation est liée à des facteurs spécifiques à l'instrument financier ou à son émetteur ou autres facteurs impactant les instruments similaires négocié sur le marché.

Autre que les commentaires ci-dessus relies aux risques de taux d'intérêt et autre risque de prix, il n'y aucun changement a l'exposition du risque pour le Bureau cette année.

13. Régime de retraite

Le Bureau administre son propre régime de retraite à cotisations déterminées, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le régime de retraite des employés du Bureau est un régime à cotisations déterminées couvrant tous les employés du Bureau qui satisfont aux exigences d'admissibilité précisées dans le texte du régime. Le Bureau verse un pourcentage du salaire brut de tous les employés participant au régime de retraite. Au cours de l'exercice, le Bureau a versé environ 317 865 $ (262 172 $ en 2022) dans la caisse de retraite, montant inclus dans les salaires et charges sociales.

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré. Les changements n'affectent pas l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année précédente.